



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 23 novembre 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Ginette Lessard  
Siège no 2 Monsieur Marc Cloutier  
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert  
Siège no 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège no 6 Madame Coralie Rodrigue

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon

Madame Edith Quirion, directrice générale / greffière-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**124651-11-2021** Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 25 : Autres items.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**LÉGISLATION**

3. MAIRE - CELLULAIRE
4. CARTE DE CRÉDIT MUNICIPALE : AJOUT DE DÉTENTEURS
5. CAIN LAMARRE : COUR MUNICIPALE – OFFRE DE SERVICES
6. RÉCLAMATION POUR BRIS DE VITRE : 275, RANG 9
7. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

8. MISE À NIVEAU DE L'USINE DE FILTRATION

8.1 OFFRE DE SERVICES STANTEC

8.2 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. ARLAC : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

10. DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU POUR  
DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT OU D'ENTRETIEN : RANG 9  
SUD

11. ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE D'UN  
SERVICE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS  
D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS A L'IMPLANTATION  
DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (Q-2, R.22) ET DES  
INSTALLATIONS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR  
PROTECTION (Q-2, R.35.2)

BÂTIMENT

12. BÂTIMENT CAISSE DESJARDINS : DÉNEIGEMENT DES  
TROTTOIRS

13. CPE

TRAVAUX PUBLICS

14. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR :  
ENTRETIEN DU RANG 9 LAC-AUX-CYGNES

15. PONCEAU D'ENTRÉE CHARRETIÈRE : CMI – RUE DES MARAIS

16. OFFRE DES SERVICES – SERVICES MF :

16.1 DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE

16.2 ÉPANDAGE D'ABRASIF ET FONDANTS

16.2.1 TROTTOIRS

16.2.2 STATIONNEMENTS MUNICIPAUX (HÔTEL DE  
VILLE, COUR DE LA CASERNE ET USINE DE  
FILTRATION)

17. ABROGATION RÉOLUTION 124577-09-2021 AYANT POUR  
TITRE DEMANDE AU MTQ : MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE –  
PASSAGE POUR PIÉTONS / INTERSECTION RUE ST-ROSAIRE  
ET RUE PRINCIPALE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

18. OMH : BUDGET 2021 RÉVISÉ 5/10/2021



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

19. FONDATION UN GESTE POUR LA VIE : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2021-2022
20. TRANSPORT AUTONOMIE : CONTRIBUTION 2022 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS : ACHAT DE MATÉRIEL SPORTIF POUR AMÉLIORER L'OFFRE D'ACTIVITÉS
22. OFFRE DE SERVICES ANIMALIERS 2022

PERSONNEL

23. IPC 2022
24. RAPPORT DES COMITÉS
25. AUTRES ITEMS
  - NOMINATION POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2021 RELATIF AUX PONCEAUX DES ENTRÉES CHARRETIÈRES
  - 
  - 
  -
26. PÉRIODE DE QUESTIONS
27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. MAIRE - CELLULAIRE

**124652-11-2021** **Considérant** que pour assurer la rapidité des communications entre les différentes instances et monsieur le maire, il est essentiel que la municipalité fournisse un cellulaire à ce dernier ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer, pour les besoins de monsieur le maire, Jean-Marc Doyon, un téléphone intelligent de marque iPhone auprès du détaillant Cell Expert selon les termes négociés pour le contrat en vigueur eu égard au rabais s'appliquant sur ledit téléphone et le forfait ; monsieur Doyon remettra le cellulaire à la fin de son mandat.

4. CARTE DE CRÉDIT MUNICIPALE : AJOUT DE DÉTENTEURS

**124653-11-2021** **Considérant** que pour améliorer le fonctionnement des différents services municipaux, il est préférable d'ajouter des détenteurs de carte de crédit municipale, et ce, sans frais supplémentaires pour la municipalité ;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajout des détenteurs suivants avec une limite de crédit de 500 \$ :

- Line Lessard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière ;
- Danick Laframboise, coordonnateur au loisir et à la culture ;
- Richard Giroux, chef d'équipe au service des travaux publics.

**5. CAIN LAMARRE : COUR MUNICIPALE - OFFRE DE SERVICES**

**124654-11-2021** Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services pour l'année 2022 de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells Avocats, S.E.N.C., à titre de représentant officiel de la Municipalité à la Cour municipale de Ville Saint-Georges. La grille tarifaire est la suivante :

**TABLEAU DES PRIX SOUMIS**

	Étude et préparation du constat d'infraction  Ou Étude et retrait du constat d'infraction	Étude et préparation du constat d'infraction et représentation lorsque dossier non contesté et sans nécessité de témoins (preuve documentaire)	Étude et préparation du constat d'infraction et représentation lorsque jugement après instruction contestée  Ou dossier non-contesté avec présence de témoin(s)
Infraction au Code de la Sécurité routière, à l'un de ses règlements ou à un règlement municipal relatif au stationnement	75 \$	125 \$	195 \$
Infraction de nature pénale à un règlement municipal relatif aux objets suivants: paix et bon ordre, système d'alarmes, utilisation de l'eau, colporteurs, animaux	100 \$	150 \$	250 \$



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

Nuisance, règlements d'urbanisme, schéma d'aménagement de la M.R.C., infraction toute réglementation confondue assortie d'une demande d'ordonnance à la Cour.	Taux horaire	Taux horaire	Taux horaire
Taux horaire maximum pour travail ne faisant pas l'objet d'un prix forfaitaire	Tarif horaire: 205.00 \$		

\* Nous comprenons que dans tous les cas les tarifs ne comprennent pas les déboursés judiciaires tels que: frais de sténographie, timbre judiciaire, frais d'huissiers, frais d'assignation des témoins avec indemnité et frais afférents.

\*\* Dans le cas de l'appel d'une décision de la Cour municipale, le tarif horaire ne comprend pas les frais administratifs et technologiques tels que les frais de déplacement et photocopies, car ces dossiers sont entendus à Saint-Joseph-de-Beauce ou à Québec et nécessitent souvent de nombreuses photocopies.

**6. RÉCLAMATION POUR BRIS DE VITRE : 275, RANG 9**

**124655-11-2021** **Considérant** que selon la déclaration de la propriétaire du 275, rang 9 Nord, une roche aurait été projetée dans une fenêtre de sa résidence lors des travaux de débroussaillage réalisés par le service des travaux publics dans le fossé de la route face à sa résidence ;

**Considérant** que les coûts reliés au remplacement de ladite fenêtre s'élèvent à un montant de 232,03, taxes et installation incluses ;

**Considérant** que l'employé municipal opérant ladite débroussailleuse ne peut confirmer, sans aucun doute, les faits reprochés, mais confirme avoir débroussaillé dans ce secteur à l'heure indiquée ;

**Considérant** que les coûts de la réclamation sont de beaucoup inférieurs à la franchise ;

**Considérant** que les assurances de la municipalité donnent le choix au conseil municipal de gérer le dossier ;

**En conséquence**, il est proposé par Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

reconnaître la responsabilité de la municipalité dans cet incident et accepte d'acquitter la facture d'un montant de 232,03 \$ dont une quittance sera donnée à la municipalité.

**7. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**124656-11-2021** **Considérant** que chaque année, les membres du conseil ont l'obligation de déclarer leurs intérêts pécuniaires ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Madame Edith Quirion, directrice générale / greffière-trésorière dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- Jean-Marc Doyon, maire ;
- Ginette Lessard, conseillère au siège numéro 1 ;
- Marc Cloutier, conseiller au siège numéro 2 ;
- Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3 ;
- Claude Fournier, conseiller au siège numéro 4 ;
- Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 ;
- Coralie Rodrigue, conseillère au siège numéro 6.

**8. MISE À NIVEAU DE L'USINE DE FILTRATION**

**8.1 OFFRE DE SERVICE STANTEC**

**124657-11-2021** **Considérant** que la firme d'ingénieurs Stantec propose d'assister la municipalité dans la mise à jour et la mise aux normes de ses installations d'eau potable ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Stantec pour un montant approximatif de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$), taxes en sus dont seules les heures réellement travaillées seront facturées ; le mandat se détaille comme suit :

- Assistance à la municipalité pour les démarches auprès du MAMH pour la mise à jour de la programmation de travaux ;
- Coordination des différents fournisseurs et rencontres au chantier pour la planification des étapes subséquentes ;
- Demande/coordination au MELCC pour les travaux correctifs visés ;
- Réalisation de croquis et des plans nécessaires préalables à la réalisation des travaux ;
- Assistance à la municipalité pour les différentes demandes de prix ;
- Suivi et coordination des travaux correctifs ;
- Planification et coordination de la mise en route des nouveaux ouvrages ;
- Plans finaux et fermeture du projet ;

D'affecter au paiement de cette dépense les fonds provenant de la TECQ.

**8.2 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT**

**124658-11-2021** **Considérant** que dans l'attente de la mise à jour de l'usine de filtration d'eau potable, la compagnie Aquatech assure une surveillance quotidienne de nos



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

installations pour prévenir et contrôler rapidement les épisodes d'eau brune dans le réseau ;

**Considérant** que l'ajout d'une préchloration pourrait résoudre ledit problème d'eau brune ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat du matériel nécessaire pour l'ajout d'un système de préchloration auprès des compagnies suivantes : JRT 5 058,90 \$, Véolia 3 061,05 \$, Chemaction 8 341,44 \$ pour la somme totale de seize mille quatre cent soixante et un dollars et trente-neuf sous (16 461,39 \$), taxes incluses ; d'affecter au paiement de cette dépense les fonds provenant de la TECQ.

**9. ARLAC : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**10. DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT OU D'ENTRETIEN : RANG 9 SUD**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**11. ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS À L'IMPLANTATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (Q-2, R.22) ET DES INSTALLATIONS DE PRÉLÈVEMENTS DES EAUX ET LEUR PROTECTION (Q-2, R.35.2)**

**124659-11-2021** **Considérant** que l'adhésion à l'Entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, R.22) et des installations de prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, R.35.2) de la MRC de Beauce-Sartigan est possible à l'automne pour l'année qui suit ;

**Considérant** qu'une refonte de ladite Entente intermunicipale est en cours d'approbation par les municipalités membres ;

**Considérant** qu'une nouvelle adhésion serait possible advenant le retrait d'une municipalité ou l'embauche d'une nouvelle ressource ;

**Considérant** que le conseil municipal est intéressé à joindre l'entente de service de la MRC de Beauce-Sartigan pour assurer le service à la population en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, R.22) et des installations de prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, R.35.2), advenant un événement fortuit ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier à la MRC de Beauce-Sartigan l'intérêt de notre municipalité à adhérer à l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

des installations septiques (Q-2, R.22) et des installations de prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, R.35.2).

**12. BÂTIMENT CAISSE DESJARDINS : DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS**

**124660-11-2021** **Considérant** qu'en vertu du bail de location avec la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière, la municipalité se doit de déneiger les trottoirs donnant accès au bâtiment situé au 152, rue Principale ;

**Considérant** que monsieur Michel Poulin s'est montré intéressé à réaliser les travaux de déneigement desdits trottoirs ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Michel Poulin pour le déneigement des trottoirs du 152, rue Principale donnant accès au guichet automatique de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière pour la somme de 20 \$ la fois pour la saison hivernale 2021-2022.

**13. CPE**

**124661-11-2021** **Considérant** qu'en vertu de la résolution 124591-09-2021, le conseil municipal acceptait la création de places subventionnées en service de garde éducatifs à l'enfance sur son territoire ;

**Considérant** que depuis, le gouvernement a ouvert les appels de projets en continu dont un maximum de 74 places est disponible sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan ;

**Considérant** que le conseil municipal doit se positionner à savoir si le projet déposé sera pour 21 places ou plus ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'un projet de 21 places ; de modifier la résolution 124591-09-2021 afin de confirmer l'intention de la Municipalité à conclure un bail de location avec le CPE Beauce-Sartigan afin qu'il y soit implanté un service de garde à la petite-enfance dans un bâtiment neuf construit à la charge de la municipalité sur le site du 56, rue de la Fabrique advenant la conclusion d'un acte de vente.

**14. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR : ENTRETIEN DU RANG 9 LAC-AUX-CYGNES**

**124662-11-2021** **Considérant** que suite à notre demande, le service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Victor accepte de procéder à l'entretien hivernal (déneigement à l'aide d'un camion muni d'une grappe et/ou d'un souffleur) du rang 9 Lac-aux-Cygnés jusqu'à la route Laflamme (944 mètres) pour la somme approximative de trois mille six cents dollars (3 600 \$) incluant l'abrasif (pierre) ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la municipalité de Saint-Victor décrite en préambule.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**15. PONCEAU D'ENTRÉE CHARRETIÈRE : CMI - RUE DES MARAIS**

N° de résolution  
ou annotation

124663-11-2021

**Considérant** qu'en période hivernale, le camion livrant chez CMI a de la difficulté dans ses manœuvres due à l'étroitesse de la structure de chaussée de la rue des Marais ;

**Considérant** que l'ajout d'un tuyau de béton de 8 pieds de long portant la largeur de l'entrée charretière de CMI à 56 pieds résoudrait le problème ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la compagnie CMI à ajouter un regard à l'extrémité de son entrée charretière existante suivie d'un ponceau de béton de 8 pieds pour résoudre la situation détaillée en préambule.

**16. OFFRE DE SERVICES – SERVICES MF : DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE / ÉPANDAGE D'ABRASIFS ET FONDANTS – TROTTOIRS, STATIONNEMENTS MUNICIPAUX (HÔTEL DE VILLE, COUR DE LA CASERNE ET USINE DE FILTRATION)**

124664-11-2021

**Considérant** que les services des loisirs et de la culture ainsi que des travaux publics doivent recourir, occasionnellement, à des services externes pour le déneigement de la patinoire, l'épandage d'abrasif et/ou de fondants dans les stationnements de l'Hôtel de Ville, Caserne, l'usine de filtration et sur les trottoirs (Route 271 et rue Principale) ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Services MF pour les travaux suivants au cours de la saison hivernale 2021-2022 :

- Déneigement de la patinoire à la demande : 105 \$ / heure, taxes en sus ;
- Épandage d'abrasif et/ou fondant sur les trottoirs des rues : 85 \$ / la fois, taxes en sus;
- Épandage d'abrasif et/ou fondant dans les stationnements de l'Hôtel de Ville : 60 \$ la fois, taxes en sus / Cour caserne 40 \$ / la fois / Usine de Filtration 20 \$ la fois;

Les abrasifs et les fondants sont fournis par la municipalité.

**17. ABROGATION RÉOLUTION 124577-09-2021 AYANT POUR TITRE DEMANDE AU MTQ : MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – PASSAGE POUR PIÉTONS / INTERSECTION RUE ST-ROSAIRE ET RUE PRINCIPALE**

124665-11-2021

**Il est proposé** par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 124577-09-2021 ayant pour titre demande au MTQ : marquage de la chaussée – passage pour piétons / intersection rue St-Rosaire et rue Principale ; les travaux ont, finalement, été réalisés par un sous-traitant et défrayés par la municipalité.

**18. OMH : BUDGET 2021 RÉVISÉ 05/10/2021**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124666-11-2021

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que le Conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a demandé à la SHQ de devancer les versements (liquidité) du 1<sup>er</sup> décembre, au 1<sup>er</sup> novembre de l'année 2021, pour le compte Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM-C) eu égard aux rénovations majeures ;

**Considérant** que ledit Office a déposé une demande budgétaire supplémentaire, sommaire pour l'année 2021 et que ces sommes sont nécessaires pour le bon fonctionnement des finances de l'organisme :

Montant additionnel demandé	Raison
- 600 \$	Allocation du 1 <sup>er</sup> juillet pour la crise du logement, tous les secteurs ;
- 61 200 \$	Budget annuel 2021 – Brigade Covid, tous les secteurs

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les demandes budgétaires révisées et déposées à la Société d'habitation du Québec pour finaliser l'année 2021.

**19. FONDATION UN GESTE POUR LA VIE : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2021-2022**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**20. TRANSPORT AUTONOMIE : CONTRIBUTION 2022 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ**

124667-11-2021 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**De renouveler** l'adhésion au service de transport adapté pour l'année 2022 ;

**De payer** la contribution fixée à 3 351,33 ;

**D'accepter** la tarification payée par l'utilisateur telle que décrite dans le dépliant faisant partie intégrante de la présente résolution ;

**De reconnaître** Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

**21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS : ACHAT DE MATÉRIEL SPORTIF POUR AMÉLIORER L'OFFRE D'ACTIVITÉS**

123668-11-2021 **Considérant** que l'URLS a mis en place un programme d'aide financière pour les activités physiques et de plein air ;

**Considérant** que le service des loisirs a comme projet d'acquérir les nouveaux équipements suivants :

- 3 ensembles de Spikeball
- Ensemble de baseball 5
- Deux filets de badminton portatifs;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Achat de matériel de soccer pour les entraînements;

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que l'achat dudit matériel est admissible audit programme d'aide financière;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Danick Laframboise, coordonnateur en loisir et à la culture à déposer une demande d'aide financière auprès de l'URLS; le montant total du projet est de mille huit cent cinquante dollars (1850 \$) dont l'aide financière couvrirait mille six cent vingt-deux dollars (1 622 \$) et la part municipale serait de deux cent vingt-huit dollars (228).

## **22. OFFRE DE SERVICES ANIMALIERS 2022**

**124669-11-2021** **Considérant** que dans une correspondance datée du 20 octobre 2021, l'Escouade Canine MRC 2017 informe ses clients que le renouvellement du contrat de service 2022 inclura le coût pour la Centrale d'appel ainsi que l'IPC 2021-2022 ;

**En conséquence**, il est proposé par Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les nouvelles clauses contenues dans le contrat de service 2022 avec l'Escouade Canine MRC 2017 ; d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer ledit contrat.

## **23. IPC 2022**

Ce point est remis à une prochaine séance.

## **24. RAPPORT DES COMITÉS**

Ce point est annulé puisque les rapports des comités se font à la séance ordinaire.

## **25. AUTRES ITEMS**

- **NOMINATION POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2021 RELATIF AUX PONCEAUX DES ENTRÉES CHARRETIÈRES**

**124670-11-2021** **Considérant** qu'il est opportun de nommer un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement numéro 606-2021 relatif aux ponceaux des entrées charretières, en cas, d'absence ou de l'incapacité de l'inspecteur de voirie municipal ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Mathieu Buttle-Tardif, inspecteur en urbanisme et en environnement pour l'application du règlement numéro 606-2021 relatif aux ponceaux des entrées charretières.

## **26. PÉRIODE DE QUESTIONS**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Les personnes présentes et à l'écoute posent des questions aux membres du conseil.

N° de résolution  
ou annotation

**27. CLÔTUR DE LA SÉANCE**

**124671-11-2021** Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 19 h 58.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

  
JEAN-MARC DOYON, MAIRE

  
EDITH QUIRION, D. G. - GREFF. - TRÉS.